

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal d'EDMUNDSTON**

**Mardi, 12 janvier, 2010
Salle du Conseil, Hôtel de ville**

Présents: Jacques P. Martin, Maire Doreen Banville, Secrétaire adj.
Me Marc Michaud, Directeur général (par int.) Daniel Gagné, D.G.A.

Conseillers :

Quartier 1	Aldéo Nadeau	André Lang
Quartier 2	Denis M. Pelletier	Ben Beaulieu
Quartier 3	Gérald Morneault	Martin Albert
Quartier 4	Jean-Guy Marquis	Michel Dubé

Le Conseiller Albert procède avec la prière.

La réunion débute à 20h02 sous la présidence du Maire Martin.

Il est proposé par Gérald Morneault et appuyée de Michel Dubé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Adoptée.

Divulgation d'intérêt : Aucune

BUDGETS MUNICIPAUX 2010

Le Trésorier, M. Jeannot Raymond procède à la présentation des budgets d'opération pour l'année 2010 et les propositions suivantes sont apportées :

FONDS D'EXPLOITATION GÉNÉRAL

2010 –001 ATTENDU QUE le taux de base calculé en vertu du paragraphe 5.01(2) de la Loi sur l'impôt foncier ne s'applique pas à la zone de taxation 1 – Edmundston;

ATTENDU QUE le taux de base calculé en vertu du paragraphe 5.01(2) de la *Loi sur l'impôt foncier* est de :

**1.2420\$ pour la zone de taxation 2 – St-Jacques
1.5012\$ pour la zone de taxation 3 – St-Basile (intérieur)
1.4489\$ pour la zone de taxation 3 – St-Basile (extérieur)
1.5018\$ pour la zone de taxation 4 – Verret (intérieur)
1.4603\$ pour la zone de taxation 4 – Verret (extérieur)
1.2182\$ pour la zone de taxation 5 – DSL Madawaska,**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Edmundston estime que les recettes requises par la municipalité sont supérieures au montant des recettes produites par ces taux;

LA PRÉSENTE ATTESTE que la somme de 24,946,917\$ soit le budget total de la municipalité, que la somme de 18,275,704\$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante, et que les taux d'imposition, conformément aux paragraphes 5.01(3) (a) et 5.01(3) (c) de la *Loi sur l'impôt foncier*, soient :

- 1.6150\$ pour la zone de taxation 1 – Edmundston
- 1.3149\$ pour la zone de taxation 2 – St-Jacques
- 1.5688\$ pour la zone de taxation 3 – St-Basile (intérieur)
- 1.5688\$ pour la zone de taxation 3 – St-Basile (extérieur)
- 1.5734\$ pour la zone de taxation 4 – Verret (intérieur)
- 1.5734\$ pour la zone de taxation 4 – Verret (extérieur)
- 1.2608\$ pour la zone de taxation 5 – DSL Madawaska

Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le Ministre des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire de la municipalité d'Edmundston.

Proposée par Ben Beaulieu
Appuyée par Michel Dubé.

Adoptée.

Le Conseiller Marquis questionne certains points concernant le secteur Verret.

FONDS D'UTILITÉ PUBLIQUE EAU ET ÉGOUTS

2010 -002 M. Aldéo Nadeau propose que le Conseil d'Edmundston décide qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la *Loi sur les municipalités*, le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour l'année 2010 comprenne des revenus de \$5,609,528 et des dépenses de \$5,609,528 et que \$598.00 soit le tarif annuel sur l'ensemble du territoire.

Appuyée par André Lang.

Adoptée

FONDS D'UTILITÉ PUBLIQUE ÉNERGIE

2010 -003 M. André Lang propose que le Conseil d'Edmundston décide qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la *Loi sur les municipalités*, le budget total de fonctionnement du service d'énergie pour l'année 2010 comprenne des revenus de \$20,068,055 et des dépenses de \$20,068,055.

Appuyée par **Gérald Morneau**.

Adoptée

M. le Maire emet un communiqué de presse expliquant l'adoption du budget.

INFORMATION GÉNÉRALE

➤ Prochaine réunion ordinaire publique, le mardi, 19 janvier 2010 à 20 h

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Aucune question ou commentaire n'est apporté.

Il y eut ajournement de la réunion proposé par Michel Dubé à 20h44.

Jacques P. Martin, Maire

Doreen Banville, Secrétaire adjointe